



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Courrier

Question écrite n° 37602

Texte de la question

M Jean-Claude Cassaing appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, charge des P et T, sur les nouveaux tarifs des paquets postes departementaux qui ont considerablement augmente sans que le delai soit imperativement garanti. Si l'on envoie un livre dont le paquet pese 900 grammes de Brive a Tulle (30 kilometres) on se trouve maintenant dans l'obligation de payer 20 francs. Si l'on envoie le meme paquet a Marseille, en pli non urgent, on ne paie plus que 15,40 francs. Si on l'envoie en Belgique, on ne paie plus que 11 francs. Il lui demande s'il ne serait pas possible de prevoir, pour les denrees non perissables, un tarif non urgent, meme en ce qui concerne le departement d'envoi. Ne serait-il pas possible, par la meme occasion, d'aider l'edition regionale en prevoyant, comme cela se fait pour l'etranger, un tarif « livres et brochures » preferentiel permettant de ne pas trop augmenter le prix des ouvrages.

Données clés

Auteur : [M. Cassaing Jean-Claude](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37602

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : P.T.T.

Ministère attributaire : P.T.T.

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 mars 1988, page 966